



COMMISSION EUROPEENNE  
OFFICE POUR LES INFRASTRUCTURES ET LA LOGISTIQUE – BRUXELLES

OIB.02 – Budget, marchés publics, contrôle interne et planification

**PROCEDURE OUVERTE No OIB/2019/OP/0006**

**«Fourniture d'articles de bureau, de papier ainsi que de consommables informatiques et pour imprimerie, conçus de manière durable»**

**Questions et réponses – Série 2 - FR**

**EN**

**The English version of these questions and answers will be published in the coming days.**

**FR**

**Question 1:** Les ampoules halogène A55 disparaissent du marché pour raison écologique au profit d'ampoules Led. Pouvons-nous proposer une variante Led ? Vu l'écart de prix entre une ampoule halogène et une ampoule Led, gardez-vous la possibilité de proposer les deux ?

*Réponse 1: Il est demandé aux soumissionnaires de proposer une ampoule LED en substitution de l'ampoule halogène A55 46W - 230V (flux lumineux 700 lumens).*

**La présente réponse fait office d'erratum au présent cahier des charges.**

**Question 2:** Pour les destructeurs de papier, vous demandez la possibilité de détruire des CD/DVD. Est-ce que les déchets de ces CD peuvent être mélangés aux déchets papier ou faut-il un bloc de coupe séparé et un compartiment de collecte séparé ?

*Réponse 2: Les déchets de CD/DVD ne peuvent être mélangés aux déchets papier. Un bloc de coupe séparé et un compartiment de collecte séparé sont donc requis.*

**Question 3:** Le cahier des charges impose un emballage fournisseur de maximum X3 l'emballage souhaité. Est-ce que cela vaut aussi pour le minimum. Pouvons-nous proposer un produit à l'unité lorsque vous souhaitez un paquet de 10 ?

*Réponse 3: Le conditionnement proposé par le soumissionnaire ne peut dépasser un rapport de un à trois par rapport au conditionnement souhaité par la Commission.*

*Cette règle ne vaut que pour une limite supérieure. Il n'y a pas de limite pour des conditionnements de quantités inférieures aux conditionnements souhaités par la Commission.*

*Dans le cas de votre exemple, si la Commission souhaite un conditionnement par 10 pièces, le soumissionnaire peut proposer un conditionnement jusqu'à 30 pièces maximum. Par contre, un conditionnement à la pièce est accepté.*

**Question 4:** Pour les enveloppes à bulles, vous demandez +-90g, pouvez-vous être plus précis?

**Réponse 4:** *Nous acceptons des enveloppes à bulles dont le grammage est compris entre 70 et 110 g.*

**Question 5:** Les livraisons de papier sont de manière standard des palettes de 40 ou 50 boîtes. Imposez-vous vraiment des livraisons de palettes de 12 ou 24 boîtes (Annexe II clauses administratives 3.10.1.2.1) ce qui impose une re-manutention ? Quelles sont les conséquences en cas de livraison standard de palette de 40 ou 50 boîtes?

**Réponse 5:** *Nous maintenons des palettes de 12 ou 24 boîtes maximum pour éviter des risques de détérioration lors des manipulations dans les ascenseurs.*

*En cas de livraison d'un plus grand nombre de boîtes sur une même palette, la marchandise pourra être refusée.*

**Question 6:** Avez-vous déjà plus de précisions concernant les échantillons à fournir? Souhaitez-vous un article (un surligneur) ou un emballage souhaité (boîte de 10 surligneurs)?

**Réponse 6:** *Les échantillons qui devront être mis à vue doivent être livrés dans le conditionnement proposé par le soumissionnaire.*